## La Maison des Artistes

# Champ d'application : Activités principales

#### et Activités dites accessoires



## Champ d'application - Pour tous les identifiés

Vente d'œuvres originales et cession (totale ou partielle) des droits d'auteur

**Tableaux, peintures, collages, dessins** entièrement exécutés à la main par l'artiste à l'exclusion des dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres dessins industriels, des articles manufacturés décorés à la main

**Gravures, estampes, lithographies originales** tirées en nombre limité d'une ou plusieurs planches entièrement exécutées à la main par l'artiste quelle que soit la technique ou la matière employée, à l'exception de tout procédé mécanique ou photomécanique

**Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture** en toutes matières exécutées entièrement par l'artiste, fontes de sculptures à tirage limité à huit exemplaires contrôlées par l'artiste ou ses ayants droit, à l'exception des articles de bijouterie, de joaillerie ou d'orfèvrerie

Œuvres de plasticien: installations, art vidéo, photos, installation, scénographie, ...

**Tapisseries et textiles muraux faits à la main**, sur la base de cartons originaux fournis par l'artiste à condition qu'il n'existe pas plus de huit exemplaires de chacun d'eux

Maquettes de fresques, mosaïques et vitraux, dont la réalisation est effectuée par l'artiste ou sous sa direction

**Créations de graphistes concepteurs d'images** destinées à transmettre un message visuel dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle

Exemplaires uniques de céramiques, entièrement exécutés par l'artiste et signés par lui et émaux sur cuivre, entièrement exécutés à la main dans la limite de huit exemplaires numérotés et comportant la signature de l'artiste, à l'exclusion des articles de bijouterie, d'orfèvrerie, de joaillerie et des pièces utilitaires par nature ou fabriquées à l'unité mais ne différente les unes des autres que par des détails

Présentation orale ou écrite d'une ou plusieurs de ses œuvres par l'artiste

Participation à la création de l'œuvre en qualité de co-auteur

Installation et la mise en espace scénique de son œuvre par l'artiste auteur

Location d'œuvres

Vente de livres d'artistes constituant des œuvres originales

Suivi ou l'exécution de son œuvre par l'artiste-auteur

### **Champ d'application - Pour les affiliés**

#### Activités dites accessoires

Rappel : seuil d'affiliation 2014 = 8 577 € au-dessous les artistes sont «assujettis » Les activités accessoires ne sont prises en compte uniquement pour les artistes affiliés

- Cours dans l'atelier
- Rencontres publiques et débats (en lien direct avec l'œuvre de l'artiste)
- Ateliers artistiques en-dehors de l'atelier de l'artiste (3 par an, à raison de 5 séances par atelier soit 15 séances au total ; 5 par an dans certains établissement publics)
- Participations ponctuelles à la conception et mise en forme de l'œuvre d'un autre artiste (4 par an)
- Accrochages et mises en espace ponctuels d'œuvres plastiques d'un autre artiste (4 par an)

#### **Conditions d'application**

Le plafond de revenus des activités dites accessoires est relevé à 80% du seuil d'affiliation (soit 6 861 € pour les revenus 2014).

Les revenus retirés de ces activités dites accessoires doivent être inférieurs ou égaux à 50% des revenus retirés de l'activité artistique principale (et ne sont pas pris en compte dans le cas des maintiens d'affiliation).

#### Champ d'application – Limites - Activités non concernées par l'identification MdA

- Productions de série, réalisations exécutées à l'unité mais ne différant les unes des autres que par des détails, (voir Code de la propriété intellectuelle pour le nombre de reproductions limitées)
- Réalisations utilitaires par nature, (indépendamment de leurs caractéristiques techniques même si elles constituent le support d'une création et remplissent une fonction décorative)
- Travaux exécutés à des fins industrielles, (par exemple la création de prototypes)
- Réalisations qui ne mettent pas en évidence une prédominance de la création, (par exemple les fausses matières, patines)
- Travaux de restauration d'œuvres
- Prestations de conseil ou de direction artistique, (soit les prestations donnant lieu à une activité de conception sans qu'elle soit suivie d'une réalisation matérielle)